

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 9 Novembre 2021
CO 345 DE

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20211109-CO345DE_2021-DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : ..68

Votants : ..79

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, BEAUD Colette, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, RIGAUD Hervé, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, GAVAT William, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, CLEMENT Eric, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, GRINI Guillaume, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, POIROT Bruno, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, SUSSOT Florence, DORBON Henri, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BOUDRY Jeanne, COLIN Christian à RIGAUD Hervé, ROBERT Bruno à VIONNET André, DROGREY Pascal à GROS Roger, GAGNEUR Raphaël à MAIRE Serge, REYNAUD Armande à CATHENOZ Catherine, SEIGLE FERRAND Antoine à LECOQ Yves, BAHLE Catherine à BUGADA Cathy, BEAUPOIL Jean Luc à PERRIN François, CETRE Michel à FORET Clément, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants :

Etaient Excusés : BERTHOD Claude, DOS SANTOS Laëtitia, BERNARD René,

Etaient absents : BRENIAUX Denis, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, BOUILLET Françoise, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël, RIGOULET Serge, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand

Secrétaire de séance : Patrick MONTEVECCHIO

Convocation faite le : 29 Octobre 2021

Objet : Modification et remplacement de la délibération CO 284 DE du 6 juillet 2021 portant sur l'ingénierie financière du PAT

Contexte

Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie territoriale alimentaire, la CCAPS avait lancé le 20 avril 2021 une consultation allotie portant pour :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du PAT (lot 1) ;
- Une prestation d'animation dans le cadre d'une démarche de co-construction avec les citoyens (lot 2) ;
- Une prestation de communication externe (marketing territorial – lot 3A) et interne (mise en place de réseaux sociaux – lot 3B) ;
- Une prestation d'ingénierie visant à permettre l'installation d'une activité maraîchère autour de Poligny (lot 4A-1) et de productions agricoles diversifiées sur tout le territoire de la CCAPS (lot 4A-2) ;
- Des études qui alimenteront le diagnostic sur la partie alimentaire via une analyse statistique (lot 4B-1) et une enquête de terrain (lot 4B-2) ;

La remise des offres est fixée au 21 mai 2021.

Analyse des offres

Vu les offres reçues ainsi que les évolutions récentes sur la stratégie mise en place par la CCAPS pour l'élaboration du PAT, il est proposé de rendre irrecevable et inadaptée :

- L'offre de la Chambre d'Agriculture pour l'AMO (lot 1)
- L'offre de Jura Cluster pour l'animation (lot 2)

Considérant que ces offres ne répondent pas au cahier des charges rédigé par la CCAPS.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 Novembre 2021

CO 345 DE (SUITE)

Objet : Modification et remplacement de la délibération CO 284 DE du 6 juillet 2021 portant sur l'ingénierie financière du PAT

Il est proposé de rendre inadaptée l'offre d'Artisan Média (lot 3A-B), considérant que le lot ne correspond plus aux besoins de la CCAPS.

En l'absence de réponse, il est proposé de rendre infructueux les lots 4B-1 et 4B-2. Le Président Bonnet informe à ce titre les représentants de la CC APS que :

- Une mission d'ingénierie a été confiée aux étudiants du BTS Développement, Animation des Territoires de l'EPLEFPA Nancy afin de réaliser l'enquête de terrain.
- La CCI a été sollicitée afin de réaliser une étude statistique des flux de consommation alimentaire sur le territoire

Il est proposé de retenir :

- 1-L'offre de la Chambre d'Agriculture d'une valeur de 38 412€ TTC visant à installer une activité maraîchère à Poligny, considérant :
 - o la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt (article L. 112-1-3 du Code rural et de la pêche maritime 2014) et du décret n° 2016-1190 qui rendent obligatoires la mise en œuvre d'une compensation collective pour les projets ayant un impact sur l'économie agricole locale.
 - o Les avis favorables de la CDPENAF du 23 juillet 2021 et du préfet de département le 06 octobre 2021 qui valident la mise en œuvre de ce projet en compensation de l'aménagement de la zone d'activités Velours 4 sur la commune de Poligny
- 2-L'offre de la Chambre d'Agriculture d'une valeur de 38 808 € TTC visant à installer des porteurs de projets agricoles diversifiés (à savoir autre que ceux rattachés à la filière Comté ou viticole) sur le territoire de la CC APS, considérant que cette action répond aux objectifs de l'axe n°1 du PAT (« diversifier la production agricole locale »)

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1/ Déclare inadaptées les offres de la Chambre d'Agriculture pour l'AMO, de Cluster Jura pour l'animation et de l'Artisan Média pour la communication

2/ Déclare infructueux les lots 4B-1 et 4B-2 du cahier des charges publié le 24 avril 2021

3/ Approuve les prestations d'ingénierie de la Chambre d'Agriculture visant à l'installation d'une activité maraîchère autour de Poligny et d'une production agricole diversifiée sur la CC APS d'une valeur respective de 38 412 € TTC et de 38 808 € TTC.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET

